

COMMUNE DE LA NEUVILLE AU PONT

**Extrait du registre des délibérations du Conseil municipal
Séance du 25 mars 2022**

Nombre de membres :

En exercice : 15
Présents : 11
Votants : 13

L'an deux mil vingt-deux, le 25 mars à 18 h, le conseil municipal, légalement convoqué, s'est réuni en mairie sous la présidence de M. ZENTNER Franck, Maire.

Etaient présents : ZENTNER Franck, BAUDART Frédéric, MABIRE Jean Louis, MICHELET Aline, GILLON Angélique, ARBELIN David, AUTIN Philippe, JACQUES Alex, FAILLIET Nathalie, VAIRY Laetitia, ROBIN Jean-Jacques

Date de la convocation
21/03/2022

Date d'affichage de la convocation
21/03/2022

Date d'affichage de la délibération
31/03/2022

Absents excusés : PIOT Lucas, GOMES TILLOY, Hélène CELLIER Denis, COQUILLARD Jean-Marie

Absent :

Délibération n°2022-2-7

M. CELLIER Denis a donné procuration à M. ZENTNER Franck
M. PIOT Lucas a donné procuration à M. ZENTNER Franck

OBJET

**Renouvellement des membres
de l'Association Foncière**

Mme Aline MICHELET est désignée secrétaire.

Après concertation en vue du renouvellement du bureau de l'Association Foncière, il a été élaboré localement des propositions communes.

Conformément à l'article 10 des statuts, le nombre des membres du bureau susceptibles d'assurer la meilleure représentation des intérêts en présence est de 10 membres (non compris les membres de droit à savoir le maire, le représentant du Directeur Départemental des Territoires (DDT) ainsi que le ou les maires des communes sur lesquelles ont été réalisées des extensions du remembrement)

Les propriétaires figurant sur la première moitié de cette liste sont proposés à la désignation de la chambre d'Agriculture, à savoir :

- MM. VERLOO Eddy
- MARCHAND Luc
- COLLIN Ludovic
- BUACHE Jean-Jacques
- PERCHERON Arnaud

Pour sa part, et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents, le conseil municipal :

- ❖ Désigne en qualité de membres du Bureau de l'Association Foncière, les propriétaires figurant sur l'autre moitié de cette liste, à savoir :
 - MM. MABIRE Jean Louis
 - LETACHE Claude
 - BUACHE Daniel
 - REAUX Aline
 - JACQUES Alex

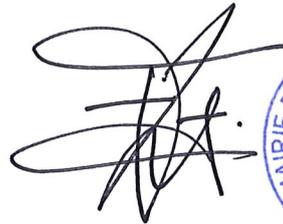
- ❖ Demande au maire de transmettre cette décision à l'Association foncière et à la Chambre d'Agriculture de la Marne.

Extrait certifié conforme au registre des délibérations

Fait à LA NEUVILLE AU PONT, le 31/03/2022

Le Maire

Franck ZENTNER



Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en sous-préfecture le et de la publication le